

Conseil Municipal du mardi 14 décembre 2010 :

- Présentation démarche agenda 21 par Monsieur LE MENN du Conseil général du Finistère
- Rémunération agents recenseurs : le recensement commencera le jeudi 20 janvier 2011. Après discussion, les tarifs suivants sont votés :
 - Bulletins individuels : 1.15 euro brut
 - Feuille de logement : 0.65 euro brut
 - ½ journée de formation : 25 euros par séance
 - Forfait déplacement : 100 euros
- SIVU du Haut Pays Bigouden : La maîtrise d'ouvrage des travaux sera transférée au Syndicat Départemental d'Energie du Finistère pour pouvoir continuer à bénéficier des dotations d'électricité pour les syndicats de base.
- Décision modificative n° 6/2010 : un crédit de 2 400 euros sera ajouté au compte 6226 – Honoraires le compte 60623 – Alimentation sera diminué de 1 800 euros et le compte 60632 – Fournitures petit équipement de 600 euros en compensation.
- Commerces : un point sur la situation actuelle est fait par le Maire. Diverses hypothèses sont étudiées avec la Communauté de Communes.
- Cession voirie « Les Hauts de GOURLIZON » Ménez Pin : la voirie sera cédée à la commune après enquête publique qui se déroulera du 11 au 25 janvier 2011.
- Inventaire des zones humides : une demande sera transmise au Syndicat Mixte du SAGE pour faire cette étude en 2011 sur la commune. Le coût prévisionnel est de 3 euros par hectare. L'étude est subventionnée à 80 % par le Syndicat Mixte.